



Avis d'appel d'offres ouvert national N° CORDAID-BDI-003/2024

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE COMPTABILITE SAGE SAARI POUR LES PARTENAIRES DE MIS EN ŒUVRE DU PROJET « ACCES A LA JUSTICE DES VULNERABLES ET DES VICTIMES DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS »

Adresse : Cordaid Burundi, Bujumbura- Burundi, Kigobe Nord, Boulevard Mwambutsa IV, N°8,
Tél : +257 22 21 01 99

Date de publication : 05/09/2024
Date limite de dépôt des offres : 30/09/2024 à 10h 00
Date et heure d'ouverture des offres: 30/09/2024 à 10h 30

A. Avis d'appel d'offres ouvert national N° 003/2024 CORDAID-BDI- Pour l'acquisition d'un logiciel de comptabilité sage saari.

1. Contexte

CORDAID est une organisation non gouvernementale internationale d'origine néerlandaise active au Burundi avec ses principaux programmes qui couvrent la santé, la justice et paix, l'éducation, ainsi que Systèmes agroalimentaires.

C'est ainsi que, dans le processus de renforcement du système comptable de ses partenaires locaux et en vue d'assurer une bonne gestion comptable, financière et administrative, Cordaid désire recruter un bureau/une société opérant dans le domaine de la mise en place du système de gestion particulièrement la fourniture du logiciel de comptabilité (Sage saari) pour appuyer les organisations partenaires de mise en œuvre du projet « **Accès à la Justice des vulnérables et des victimes des violations des droits humains** » à atteindre les performances en gestion financière et comptable.

Le bureau/la société devra être à mesure d'adapter le logiciel de comptabilité aux besoins des partenaires (enregistrement de toutes les opérations comptables) afin de leur faciliter la production des états financiers fiable à une date donnée et ainsi faciliter au département des finances de Cordaid Burundi de faire un contrôle financier sur base des données fiables.

2. L'objet

Les organisations bénéficiaires du logiciel comptable sage saari sont outillées pour exploiter le logiciel comptable dans la gestion des fonds.

3. Conditions

Le présent appel est ouvert à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement) ayant des compétences et expériences requises.

4. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Pour les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres, le Dossier pourra être consultés à partir du 05/09/2024 sur les sites : Burundi jobs : <https://www.intercontactservices.com> et <https://www.burundijobs.bi>.

5. Date limite de dépôts des offres

Les offres sous plis fermés devront être déposées au plus tard le **30/09/2024 à 10h00** à la réception du bureau de Cordaid à l'adresse suivante: Kigobe Nord, Boulevard Mwambutsa IV, N° 8, Tel : 22 21 01 99.

POUR CORDAID BURUNDI

Leentje Janna van Ooijen

Directrice

B. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres.

1. Conditions de participation

- 1.1. Le présent appel d'offres est ouvert, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement) ayant des compétences requises à l'exécution de ce marché
- 1.2. Ne peuvent participer au présent appel d'offres ni être attributaires d'un marché les personnes physiques ou les entités légales :
 - Qui n'ont pas acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit, ou à défaut, ne peuvent justifier par un document de l'Administration concernée du respect de leurs obligations en matière fiscale et sociale.
 - est en faillite ou en voie de liquidation ou cessent ses activités, font l'objet d'une administration judiciaire, d'une mise sous séquestre ou dans une situation analogue ;

2. Validité des offres

- 2.1. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date d'ouverture des offres.
- 2.2. Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration du délai initial de validité des offres, Cordaid Burundi pourra demander par écrit aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité pour une durée additionnelle déterminée.
- 2.3. Les soumissionnaires qui accepteront de prolonger la période de validité de leur offre ne seront pas autorisés à modifier leur offre.

3. Date et heure limites de dépôt des offres

Les offres devront être déposées soit à l'adresse de Cordaid Burundi sis au Quartier KIGOBE NORD, BOULEVARD MWAMBUTSA IV, N° 8, TEL. 22 21 01 99 ou sur l'adresse mail : Burundi.Office@cordaid.org au plus tard le **30/09/2024** à 10h00 heure locale.

4. Langue des offres

Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur devront être rédigés en français.

5. Monnaie

La monnaie de soumission est le franc burundais.

6. Contenu des offres

Les offres doivent contenir les éléments qui suivent :

- **Offre technique**

- Une lettre de lettre de manifestation d'intérêt pour l'offre technique adressée à Madame la Directrice Pays de Cordaid ;
- Une note décrivant les expériences du bureau/société dans le domaine,
- Une description du logiciel (les différentes fonctionnalités possibles)
- Une liste de références confirmant son expérience dans le pourvoie et l'entretien du logiciel sage saari, (au moins 3 attestations de bonne exécution comme preuve de références) ;
- Une attestation de non-redevabilité valide délivré par l'OBR
- Une copie de la licence unique du logiciel ainsi que tout autre document pouvant faciliter la prise de décision

- Les CV actualisés du personnel à aligner (domaines requis : Comptabilité, Economie ou domaines similaires avec 5 ans d'expérience dans la formation des utilisateurs des logiciels)
- Le calendrier des formations

NB : L'absence de l'un des documents énumérés ci-dessus entraînera le rejet l'offre technique.

- **Offre financière**

L'Offre Financière quant à elle comprendra

- a. Le coût d'achat et d'installation du logiciel pour une seule organisation ;
- b. Le cout de la formation du personnel utilisateur du logiciel (8 personnes) ;

N.B : le coût de la formation inclut uniquement les honoraires du/des formateur(s), la logistique de la formation sera assurée par CORDAID.

La proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les consultants

7. Présentation des offres

- 7.1. Toutes les offres devront être soumises sous la forme d'un exemplaire original unique, portant la mention « original »
- 7.2. Les soumissionnaires placeront l'original de leurs offres dans des enveloppes séparées et cachetées portant la mention « offre technique », et « offre financière » selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure.
- 7.3. Les enveloppes intérieure et extérieure devront :
 - ✓ Être adressées à la Directrice de Cordaid Burundi à l'adresse indiquée ci-haut au point 3
 - ✓ Porter le titre et le numéro de l'Avis d'Appel d'offres ;
 - ✓ Porter les mots « **NE PAS OUVRIR AVANT le 30/09/2024 2024 à 10h30 heure locale** »
- 7.4. Les enveloppes intérieures de chaque offre porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire.

8. Frais inhérents à la préparation des offres

Les frais supportés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre ne seront pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire.

9. Evaluation des offres

9.1. Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes et évaluées par le comité désigné. Le comité établira un procès-verbal de la séance.

9.2. Qualification du candidat

- Le candidat sera qualifié sur base des informations décrites au point 6 et selon les critères de qualification qui sont repris dans le tableau suivant :

Evaluation technique	Maximum
1. Expérience dans le domaine (3 ans et plus = 30 points/ 10 points par expérience ou référence)	30
2. Disponibilité de la licence unique du logiciel (les différentes fonctionnalités possibles (disponible= 30, non disponible= 0)	30
3. Profil du formateur principal (Master= 10 points ; Licence= 5 points)	10
4. Expérience du formateur principal (5 ans et plus= 30/ 10 points par année d'expérience)	30
Total	100

- Les offres des candidats ayant obtenu 70 points et plus seront qualifiées et admises à l'évaluation financière ;

9.3. **Evaluation de l'offre financière (Pondération 20 %)**

- Pour évaluer une offre financière, Cordaid Burundi prendra en compte les éléments ci-après :
Le prix de l'offre et les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques.
- L'évaluation sera faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales dus au titre de la législation du pays
- La note financière est basée sur le prix
- Les offres financières des soumissionnaires sélectionnés pour l'évaluation financières seront classées, et une **Note Financière (NF)** maximum de 100 points sera attribuée à l'offre la moins disante et proportionnellement aux autres :
 - o **NF**= Offre financière la moins disante x100/offre financière du concurrent
 - o La Note Générale (**NG**) du soumissionnaire sera calculée comme suit :

$$\mathbf{NG = 0,8NT + 0,2NF}$$

9.4. **Comparaison des offres et attribution du marché**

- Après évaluations techniques et financière, les notes pondérées seront additionnées en vue de pouvoir faire la comparaison des offres sur base de la Note Générale.
- L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle dont la moyenne pondérale des notes issues de l'évaluation technique et financière est la plus élevée.

10. **Notification d'attribution du marché**

- 10.1. Cordaid Burundi informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d'attribution avant l'expiration du délai de validité des offres.
- 10.2. La notification restera administrative et n'engagera pas Cordaid Burundi avec le soumissionnaire. L'engagement définitif sera acté à la signature du contrat par les deux parties.
- 10.3. Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise, celle-ci sera sans appel ni recours. Cordaid Burundi retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués.

11. **Signature du contrat**

- 11.1. Avant que n'expire le délai de validité des offres, le pouvoir adjudicateur enverra le projet de contrat à l'attributaire pour lecture et signature.
- 11.2. Dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire devra signer et dater le contrat et le renvoyer au pouvoir adjudicateur.
- 11.3. Si l'attributaire ne signe pas le contrat et ne le renvoie pas, dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, ce dernier pourra considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice du droit de ce dernier de saisir la garantie, de demander une réparation ou d'exercer tout autre recours du fait de ce manquement et l'attributaire n'aura aucune possibilité de contestation.

12. **Annulation de l'appel d'offres**

- 12.1. En cas d'annulation de cet appel d'offres, les soumissionnaires seront informés de cette annulation par Cordaid Burundi.
- 12.2. Cet appel d'offres pourra être annulé, par exemple, si :
 - L'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune réponse valable n'a été reçue ;
 - Des Circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
 - Toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent considérablement le budget les ressources financières disponibles ;
 - Une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude ont été constatées au cours de la procédure, notamment si elles ont constitué une entrave à une concurrence loyale
- 12.3. Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour manque à

gagner, liés d'une quelconque manière à l'annulation d'un appel d'offres, même s'il a été informé de la possibilité d'un préjudice.

13. Lutte contre le financement du terrorisme

- 13.1. Le soumissionnaire certifie que ni elle, ni ses représentants/fournisseurs ne figurent actuellement sur la liste des parties volontairement exclues, inéligibles, suspendues ou récusée d'un(e) quelconque service ou agence gouvernemental(e) ;
- 13.2. Le soumissionnaire certifie qu'elle se conforme à l'ensemble des lois qui interdisent les transactions ou aides apportées à un groupe terroriste et qu'elle ne fournit aucune assistance à des personnes ou entités soutenant le terrorisme ;
- 13.3. Le soumissionnaire ne certifie qu'aucun des fonds reçus en vertu de la présente Convention n'est utilisé afin de venir en aide à des personnes ou entités associées au terrorisme ;
- 13.4. Le soumissionnaire n'a pas le droit de fournir une assistance ou d'organiser, de gérer ou d'affecter une aide quelconque via des groupes militaires ou combattants ;
- 13.5. Le soumissionnaire est tenu de signaler tout cas de détournement ou d'ingérence par un groupe armé, y compris une organisation terroriste ;
- 13.6. Le soumissionnaire certifie qu'elle ne figure pas sur la liste du Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list>;
- 13.7. Le soumissionnaire consent à informer Cordaid immédiatement en cas de violation de ces dispositions ;

Si Cordaid a autorisé Le soumissionnaire à sous-traiter, les dispositions du présent article seront intégrées à tous les contrats de sous-traitance conclus par le soumissionnaire en vertu de la présente Convention.

TERMES DE REFERENCE D'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE COMPTABILITE SAGE SAARI POUR LES PARTENAIRES DE MIS EN ŒUVRE DU PROJET « Accès à la Justice des vulnérables et des victimes des violations des droits humains »

I. Contexte et justification

CORDAID est une organisation non gouvernementale internationale d'origine néerlandaise active au Burundi avec ses principaux programmes qui couvrent la santé, la justice et paix, l'éducation, ainsi que Systèmes agroalimentaires.

Dans son approche de renforcement de l'accès à la justice pour la population burundaise en général et les vulnérables en particulier, Cordaid a reçu un financement de l'union Européenne, à travers l'ambassade des Pays Bas, pour mettre en œuvre, en collaboration avec ses partenaires (AFJB, Barreau de Bujumbura, Barreau de Gitega et NTABARIZA) la composante 3 du Programme d'appui au secteur de la justice intitulé « Accès à la justice pour les vulnérables et les victimes des violations des droits humains ». Pour mieux réaliser les activités, les organisations de mise en œuvre du projet ont besoin de renforcer leurs compétences techniques et opérationnelles pour atteindre les résultats escomptés.

C'est ainsi que, dans le processus de renforcement du système comptable de ses partenaires locaux en vue d'assurer une bonne gestion comptable, financière et administrative, Cordaid désire recruter un bureau/une société opérant dans le domaine de la mise en place du système de gestion particulièrement la fourniture du logiciel de comptabilité (Sage saari) pour appuyer les organisations partenaires de mise en œuvre du projet « **Accès à la Justice des vulnérables et des victimes des violations des droits humains** » à atteindre les performances en gestion financière et comptable. Le bureau/la société devra être à mesure d'adapter le logiciel de comptabilité aux besoins des partenaires (enregistrement de toutes les opérations comptables) afin de leur faciliter la production des états financiers fiables à une date donnée et ainsi faciliter au département des finances de Cordaid Burundi de faire un contrôle financier sur base des données fiables.

II. Objectif de l'achat du logiciel

Les organisations bénéficiaires du logiciel comptable sage saari sont outillées pour exploiter le logiciel comptable dans la gestion des fonds.

III. Spécification du logiciel comptable :

Le logiciel de comptable saage sari devra être simple et remplir les conditions spécifiques ci-dessous mais sans limitation :

Le logiciel devra être capable :

- De présenter automatiquement les états financiers (bilan, compte de résultat, etc.) ;
- De faire le suivi budgétaire par projet, par bailleurs, etc. ;
- De faire le suivi analytique des budgets par projet, par bailleurs, etc. ;
- Le suivi des clients/crédit ainsi que le suivi des fournisseurs ;
- Editer les différents états financiers (balance des comptes, grand livre, etc.)
- Faciliter la réconciliation bancaire automatisée
- Être facile à utiliser ;
- Faire la clôture partielle et/ou définitive des journaux et la clôture de l'exercice comptable à la fin de l'année

III. Profil du Formateur principal à aligner

- Avoir au minimum un diplôme de master en Comptabilité, Economie ou domaines similaires ;
- Avoir de l'expérience de 5 ans et plus dans la conduite des formations des utilisateurs du logiciel sage saari.

IV. Caractéristiques de la société/du bureau vendeur du logiciel comptable Sage Saari :

- Une expérience confirmée dans la mise en place des systèmes de gestion (logiciels, base de données, etc.).
- Avoir déjà entretenu le logiciel sage saari qui serait fonctionnel dans d'autres organisations constituerait un atout
- Avoir une expérience dans le paramétrage et formation des utilisateurs du logiciel
- Développer des outils de gestion et de contrôle adaptés au logiciel
- Développer la liaison du paramétrage du plan comptable au plan de reporting du projet
- Etre capable et disponible de donner une assistance technique après-vente.
- De l'expérience dans la réalisation des missions similaires (références, attestation, etc.)

IV. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

Les bureaux/société intéressés par le présent appel à manifestation sont invités à soumettre leurs offres techniques et une financière dans deux (02) enveloppes distinctes.

La 1ère enveloppe contiendra l'offre technique constituée des éléments ci-après :

1. une note décrivant les expériences du bureau/société dans le domaine,
2. une lettre de manifestation d'intérêt
3. une description du logiciel (les différentes fonctionnalités possibles),
4. une liste de références confirmant son expérience dans le pourvoir et l'entretien du logiciel sage saari,
5. une attestation de non-redevabilité valide délivrée par l'OBR
6. une copie de la licence originale du logiciel ainsi que tout autre document pouvant faciliter la prise de décision.

La proposition technique ne comprendra aucune indication sur le coût et sera rédigée en langue française.

L'Offre Financière quant à elle comprendra

- a. Le coût d'achat et d'installation du logiciel pour une seule organisation
- b. Le cout de la formation du personnel utilisateur du logiciel (4 partenaires/ 8 personnes)

VI. DEPOT DES OFFRES

Les deux enveloppes adressées à Madame la Directrice Pays de Cordaid seront placées dans une enveloppe extérieure portant la mention suivante : « Offre pour la fourniture du logiciel de comptabilité aux partenaires de mise en œuvre du projet « **Accès à la justice des vulnérables et des victimes des violations des droits humains.** »

Les offres seront déposées au siège de Cordaid Burundi sis à KIGOBE Nord, 8, Boulevard MWAMBUTSA IV. Toute offre reçue après la date limite sera d'office rejetée.

VII. DATE ET LIEU DE SOUMISSION DES OFFRES

- Date limite de soumission : 30/09/2024 2024 à 10h00 heure locale
- Lieu de dépôt : Bureau de Cordaid-Burundi sis KIGOBE NORD 8, Boulevard MWAMBUTSA IV, P.O Box 6701, Bujumbura/Burundi, téléphone : +257 22 21 01 99

Approuvé par :

Leentje Janna van Ooijen
Directrice